

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4738

présenté par
MM. Eckert, Vidalies
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

À l'alinéa 13, après les mots :

« après avis »,

insérer les mots :

« conformes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de prévoir un avis conforme de chaque institution nommée dans le présent alinéa.